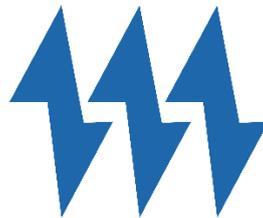


République Islamique de Mauritanie

Honneur-Fraternité-Justice



Ministère de l'Énergie et du Pétrole SOCIÉTÉ MAURITANIENNE D'ÉLECTRICITÉ (Groupe SOMELEC)



Commission des Marchés d'Investissement du Groupe SOMELEC

Additif n°01 au Dossier d'Appel d'Offre No 16/CMI/2024 relatif au renforcement de l'électrification au niveau de la localité de Bassiknou et l'électrification du camp de Mberra, par la construction d'une centrale solaire et de réseaux de distribution HTA/BT

Janvier 2025

Article 1 : Préambule

Cet additif est établi à la suite de la réunion préparatoire avec les soumissionnaires et de l'identification de certaines ambiguïtés dans le dossier d'appel d'offres (DAO).

Article 2 : Objet du Marché

Le contenu de l'article 1.1 des Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) est remplacé par ce qui suit :

Numéro de l'Avis Appel d'Offres : **16/CMI/2024**

Nom du Maître d'Ouvrage : **Groupe SOMELEC**

Nom de l'AO : **Construction d'une centrale solaire à Bassiknou et de réseaux de distribution HTA/BT-composante Bassiknou-Mberra**

Nombre et numéro d'identification des lots faisant l'objet du présent AO : **Lot unique avec deux sous-composante** :

- ❖ **Sous composante Centrale** : Construction d'une centrale solaire a Bassiknou avec une capacité suffisante pour permettre une alimentation continue de Bassiknou et le Camp de Mberra.
- ❖ **Sous composante Réseaux** : Elle englobe l'acquisition d'équipements et la mise en place d'une ligne MT de 33 kV pour alimenter le camp de Mberra depuis Mberra 2, ainsi que l'extension du réseau BT à Bassiknou à la suite de la création d'un nouveau départ MT de 15 kV depuis la centrale. De plus, elle inclut la construction d'un réseau BT et l'installation de postes de transformation MT/BT.

Article 3 : Réunion préparatoire et visite du site

Le contenu de l'article 7.4 des Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) est remplacé par ce qui suit :

Une réunion préparatoire se tiendra à l'adresse, date et heure ci-après :

Lieu : Siège SOMELEC : 4ème étage ; Rue : Boubacar Ben Amer

Date : Mercredi 15 Janvier 2025

Heure : 12H00 TU

La visite du site sera organisée le par le Maître d'Ouvrage le 25 janvier 2025.

Article 4 : Section III. Critères d'Évaluation et de Qualification

Le contenu de l'article 3 des Critères d'Évaluation et de Qualification (Section III) est remplacé par ce qui suit :

3. Situation et Performance Financières		
Objet	Spécification de conformité	

	Critère	Soumissionnaire			Documentation Requisite	
		Entité unique	Groupement d'entreprises			
			Toutes Parties Combinées	Chaque membre		Un membre
	(i) Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose d'avoir liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l'avance de démarrage éventuelle, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de : Sept Cent Cinquante Mille Dollars (750.000 \$) et nets de ses autres engagements ;	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Formulaire FIN – 3.1 avec pièces jointes
	(ii) le Soumissionnaire doit démontrer, à la satisfaction du Maître d'Ouvrage qu'il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés ;	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	
	(iii) Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	

	du pays du Soumissionnaire, autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage pour les <u>3</u> dernières années démontrant la solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Soumissionnaire.					
3.2 Chiffre d'affaires annuel moyen	Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins Un million de USD (1.000.000) calculé de la manière suivante : le total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des (3) dernières années, divisé par Trois (03)	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Doit satisfaire à <u> </u> [<i>insérer pourcentage</i>] <u> </u> pour cent (<u> </u> %) de la spécification	Doit satisfaire à <u> </u> [<i>insérer pourcentage</i>] <u> </u> pour cent (<u> </u> %) de la spécification	Formulaire FIN – 3.2

Article 5 : Section III. Critères d'Évaluation et de Qualification

Le contenu de l'article 4 des Critères d'Évaluation et de Qualification (Section III) est remplacé par ce qui suit :

4. Expérience						
Objet	Spécification de conformité					Documentation Requête
	Critère	Soumissionnaire				
		Entité unique	Groupement d'entreprises			
			Toutes Parties Combinées	Chaque membre	Un membre	
4.1 (a) Expérience générale en construction	Expérience de marchés de construction à titre d'entrepreneur principal, de membre de groupement, d'ensemblier ou de sous-traitant au cours des dix(10) dernières années à partir du 1 ^{er} janvier de l'année <u>2014</u>	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire EXP – 4.1
4.2. (a) Expérience spécifique de construction et de gestion de contrat	Un nombre minimum de Deux (2) marchés similaires au marché de travaux d'Équipement et Services de Montage envisagé, spécifiés ci-dessous qui ont été achevés de manière satisfaisante et substantielle en tant que maître d'œuvre, membre d'un GE, entrepreneur de gestion ou sous-traitant entre le 1 ^{er} janvier 2014 et la date limite de dépôt des Offres, d'un montant au minimum de :	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère ¹	Sans objet	Doit satisfaire aux spécifications dans les domaines mentionnés ci-après <i>indiquer les activités et les exigences minimales correspondant es qui doivent être satisfaites par au moins un Membre sinon indiquer « Sans Objet »]</i>	Formulaire EXP 4.2 a)

¹ Dans le cas d'un groupement, les montants des marchés achevés par chaque membre ne peuvent être combinés pour déterminer si le montant minimum requis pour un seul marché au titre de ce critère est atteint. De la même manière que pour l'entité unique, Chaque marché exécuté par chaque membre présenté au titre de ce critère doit satisfaire au montant minimum par marché requis. Afin de déterminer

4. Expérience

Objet	Spécification de conformité					Documentation Requise
	Critère	Soumissionnaire				
		Entité unique	Groupement d'entreprises			
			Toutes Parties Combinées	Chaque membre	Un membre	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour la sous composante centrale : 2.500.000\$ ➤ Pour la sous composante réseau : 1.200.000\$ i. <i>La similitude des marchés se fonde sur les éléments suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> 1. Même taille physique, <p><i>Complexité, de méthode de construction, de technologie similaire manière</i></p>						

si le groupement répond au critère de qualification, seul le nombre de marchés achevés par tous les membres, chaque marché étant équivalent au montant minimum requis peut être agrégé.

4. Expérience

Objet	Spécification de conformité					Documentation Requise
	Critère	Soumissionnaire				
		Entité unique	Groupement d'entreprises			
			Toutes Parties Combinées	Chaque membre	Un membre	
4.2 (b) Expérience Spécifique	1. Pour la sous composante centrale : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Fabrication d'équipements principaux de centrales PV</i> • <i>Réalisation des ouvrages de GC de centrales PV</i> • <i>Montage d'équipement de centrales PV</i> 2. Pour la sous composante réseau : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Fabrication d'équipements des réseaux de distribution HTA ou BT</i> • <i>Construction des réseaux de distribution HT & BT</i> 	Doit satisfaire aux spécifications <i>[indiquer les activités qui peuvent être réalisées par un Sous-Traitant spécialisé, si cela est permis en conformité avec IS 17.7]</i>	Doivent satisfaire aux spécifications <i>[indiquer les activités qui peuvent être réalisées par un Sous-Traitant spécialisé, si cela est permis en conformité avec IS 17.7]</i>	Sans objet	Doit satisfaire aux spécifications dans les domaines mentionnés ci-après ² : <i>[le cas échéant, parmi les activités clés dont la liste figure dans la première colonne de ce 4.2(b), indiquer les activités (volume, nombre ou cadence de production tel qu'applicable) et les exigences minimales correspondantes qui doivent être satisfaites par une Partie, sinon indiquer « Sans Objet »]</i>	Formulaire EXP-4.2 (b)

² L'expérience spécifique d'un sous-traitant spécialisé peut être prise en considération.

4. Expérience						
Objet	Spécification de conformité					Documentation Requise
	Critère	Soumissionnaire				
		Entité unique	Groupement d'entreprises			
			Toutes Parties Combinées	Chaque membre	Un membre	
4.2 (c) Expérience Spécifique de gestion des aspects ES <i>[Ajouter, si applicable : « et tous aspects additionnels dans le domaine des Acquisitions Durables]</i>	Pour les marchés mentionnés à l'article 4.2 (a) ci-dessus et/ou tout autre marché [substantiellement achevé et en cours de mise en œuvre] en tant qu'entrepreneur principal, membre d'un GE ou sous-traitant entre le 1er janvier 2019 et la date limite de soumission des Candidatures, expérience de la gestion des risques et des impacts ES dans les aspects suivants: <i>Mise en œuvre de Plans Gestion Environnementale et sociale de chantiers.</i>	Doit satisfaire aux critères	Doivent satisfaire aux critères	Doit satisfaire aux critères suivants : { <i>Donner la liste des critères que doivent satisfaire chaque membre autrement indiquer : « Sans Objet »]</i>	Doit satisfaire aux critères suivants : { <i>Donner la liste des critères que doivent satisfaire un membre autrement indiquer : « Sans Objet »]</i>	Formulaire EXP – 4.2 (c)

Article 6 : prévalence

Les clauses du présent additif prévalent sur toutes les dispositions contraires du DAO **No 16/CMI/2024.**